

PROGRAMME D'ÉCOBUAGE

Arrêté préfectoral n° 2012296-0004 du 22 octobre 2012

DEMANDE (Article 5)

à déposer en Mairie du lieu d'écobuage au moins 1 mois avant la date de l'opération (sauf dérogation)

Je soussigné (e),

Nom et Prénom :

Adresse : / Tel : / MAIL :

déclare avoir l'intention de pratiquer l'écobuage dans le respect de l'arrêté susvisé,
sur les terrains ci-après désignés :

Commune : **LASSEUBE** Lieu-dit :

Parcelles : section : n° : Superficie à écobuer :Ha

Période prévisible de l'écobuage :

Nombre de participants à l'opération :

Fait à LASSEUBE le Le Responsable, (signature)

(signature du propriétaire ou de l'ayant droit

précédée de la mention manuscrite « **bon pour accord** »)

Le Propriétaire ou L'ayant droit,

P.J. : 1 plan de situation (1/25000)

DÉCISION DU MAIRE (Article 6)

Je soussigné Laurent KELLER, Maire de la Commune de LASSEUBE, ayant pris connaissance de la demande et de l'avis ci-dessus, décide: **d'autoriser** **de refuser** l'opération d'écobuage mise en œuvre par le demandeur, en vertu de mes pouvoirs de police et dans le cadre des règlements en vigueur.

Le jour de la mise à feu, le responsable est tenu d'alerter avant 10 heures (article 7) :

Le SDIS : Tél. 05.59.14.61.10

Le Maire : Tél. 05.59.04.22.67

Prescriptions particulières :

Fait à LASSEUBE le

Le Maire,

CONSIGNES DE SECURITE

- se munir obligatoirement de l'autorisation délivrée par le Maire sur le chantier
- ne donner le feu que de jour et par temps calme
- assurer une surveillance permanente du feu
- ne pas écobuer seul
- prévoir plusieurs personnes si la zone a écobuer est < 1 ha et très embroussaillée
- prévoir 4 personnes minimum si la zone a écobuer est > 4 ha et assez propre
- prévoir plus de 4 personnes si la zone a écobuer est > 4 ha et très embroussaillée

TRANSMISSION PAR LA MAIRIE

1. Destinataire du présent formulaire, une fois revêtu de la décision du Maire

S.D.I.S.	Mail : sylvie.pellefigue@sdis64.fr
-----------------	---

BRIGADE DE GENDARMERIE 64290 GAN	Mail : michael.anidjar@gendarmerie.interieur.gouv.fr
--	---